



12 - LE DROIT DE PORTER PLAINTE

SEMAINE DES DROITS DES USAGERS

C'est dans le but d'améliorer la qualité des services et d'accroître la relation de confiance de l'utilisateur, que le législateur a prévu ce mécanisme. L'utilisateur a le droit d'être assisté dans ses requêtes confidentielles.

INFORMEZ- VOUS: Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
Anne-martine.jeandonnet.chsldgolf16@ssss.gouv.qc.ca

